

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2022

À LA UNE



GUIGNOLÉE
de **Ste-Hélène**

*Apportez vos dons...
C'est tout naturel
de s'entraider !*
DÉTAILS À LA PAGE 14

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 SÉCURITÉ DES ENFANTS
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 09 AVIS PUBLICS
- 11 PATINOIRE
- 12 SAVIEZ-VOUS QUE...?
- 13 ANNULATION - VACCINATION ANTIGRIPPALE À SAINTE-HÉLÈNE
- 13 FIBRE OPTIQUE
- 14 GUIGNOLÉE ET PANIERS DE NOËL
- 15 CONSEILS - SÉCURITÉ INCENDIE
- 15 SALON DU LIVRE - ÉCOLE
- 16 CALENDRIER DES COLLECTES 2023
- 19 INFO LOISIRS 2023
- 24 CRÉDIT TAXES AGRICOLES



PRIORITÉ PIÉTONS



SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE
DÉTAILS À LA PAGE 4

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



MARTIN DOUCET
450 502-0457



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



PIERRE PARÉ
450 278-2327



MICHEL DAIGLE
450 230-2230



DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8 h à 11 h | JEUDI : 8 h à 11 h



NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Pour débiter, je tiens à vous remercier encore pour la confiance que vous m'avez donnée. Je suis maire depuis déjà un an, j'aime beaucoup ce travail qui m'apporte énormément de défis.

Que s'est-il passé en bref pendant la dernière année ?

Usine d'épuration : Elle est en construction, mais malheureusement à cause de retard de livraison pour certains équipements, le bâtiment sera construit cette année, mais nous ne pourrons l'exploiter avant l'été 2023.

Développement résidentiel : Un promoteur, suite à l'approbation de la CPTAQ et récemment par le MAMH, a été approuvé pour un nouveau développement. La Municipalité s'est beaucoup impliquée dans ce dossier et c'est une très bonne nouvelle pour la municipalité. Félicitations pour cette obtention à monsieur André Lévesque pour un dézonage de 6 hectares.

Projet de Vision DR : Le projet continue sa construction et devrait se finir en 2023, un développement substantiel dans la municipalité. D'ailleurs, à la Municipalité, nous travaillons actuellement à l'aménagement d'un nouveau parc à l'abord du développement qui pourra bénéficier à toute la population. C'est un projet de 2023.

CPE : La construction du CPE qui nous a été octroyé à Sainte-Hélène, par le biais du CPE plus Grand que Nature, comportera 60 places. La Municipalité et le CPE travaillent très fort pour que le projet avance. Si tout va bien, la construction devrait commencer au printemps et se terminer vers la fin de l'année 2023. Dès que les parents pourront s'inscrire, nous vous en informerons. Pour le moment, aucune inscription n'est prise.

Recherche eau potable : Présentement, nous sommes en recherche d'eau pour nous assurer de ne pas en manquer, d'assurer une pérennité et pour pouvoir desservir les nouveaux développements futurs.

Mise en place des conditions de travail : Dans un souci d'un traitement adéquat pour les employés, la Politique des conditions de travail a été mise en place, afin de déterminer les salaires et les conditions. Ce document permettra par la même occasion la prévision des budgets et la planification plus efficacement, tout en permettant d'agir avec les employés plus justement et équitablement.

Équipe de travail et membres du conseil : Notre nouvelle directrice générale a apporté une nouvelle dynamique avec les employés. Je veux la remercier et également lever mon chapeau à tous les employés pour le dévouement et l'implication que vous portez à la Municipalité. C'est un plus pour notre belle Municipalité et que dire de notre beau conseil. On a une belle équipe avec les membres du conseil et de belles discussions et tout le monde travaille pour le bien des citoyens et citoyennes et avec une vision d'avenir. Ce serait dur de demander mieux.

Implication maire : Je suis très heureux et honoré de vous représenter à la Municipalité et de participer au développement de notre collectivité. De plus, à la MRC, je suis sur cinq comités : Comité Aménagement et environnement (CAE), Comité Consultation agricole (CCA), Comité Sécurité incendie et civil (CCSIC), Comité Transport (CT), Comité Aires d'affectation semi urbain SU2 - SU3, en plus du conseil des maires tous les mois.

Voici mon implication comme maire et je suis prêt pour cette deuxième année !



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chaque automne, la Municipalité travaille ardemment à la planification du Plan triennal d'immobilisation et à la préparation du budget selon les besoins, c'est une année particulière avec l'arrivée du nouveau rôle triennal d'évaluation et des ajustements de prix de part et d'autres dus aux différentes augmentations. L'équipe prépare le tout avec minutie, et ces documents seront soigneusement étudiés par le conseil pour être adoptés lors de la séance extraordinaire du 8 décembre prochain.

Également, je voulais remercier la population qui a été attentive et proactive, à la suite de la campagne anti-vandalisme, nous pouvons constater depuis le début novembre, que la situation s'est résorbée et que la destruction des biens publics a cessé. Nous vous demandons tout de même votre collaboration pour garder l'œil ouvert et limiter les frais de remplacement ou de réparation des biens mis à la disposition de tous.

En terminant, je tiens à souligner que l'Halloween s'est très bien passée en toute sécurité et un remerciement aux pompiers qui ont sillonné les rues pour augmenter la sécurité.

Je crois que nous serons tous dans les prochaines semaines dans le défi d'arriver aux fêtes en même temps que tout le monde, comme à chaque mois de novembre. Sur cette parole, je vous souhaite de pouvoir prendre le temps de profiter de chaque moment et de penser à vous, car la santé est une denrée rare que l'on doit préserver.

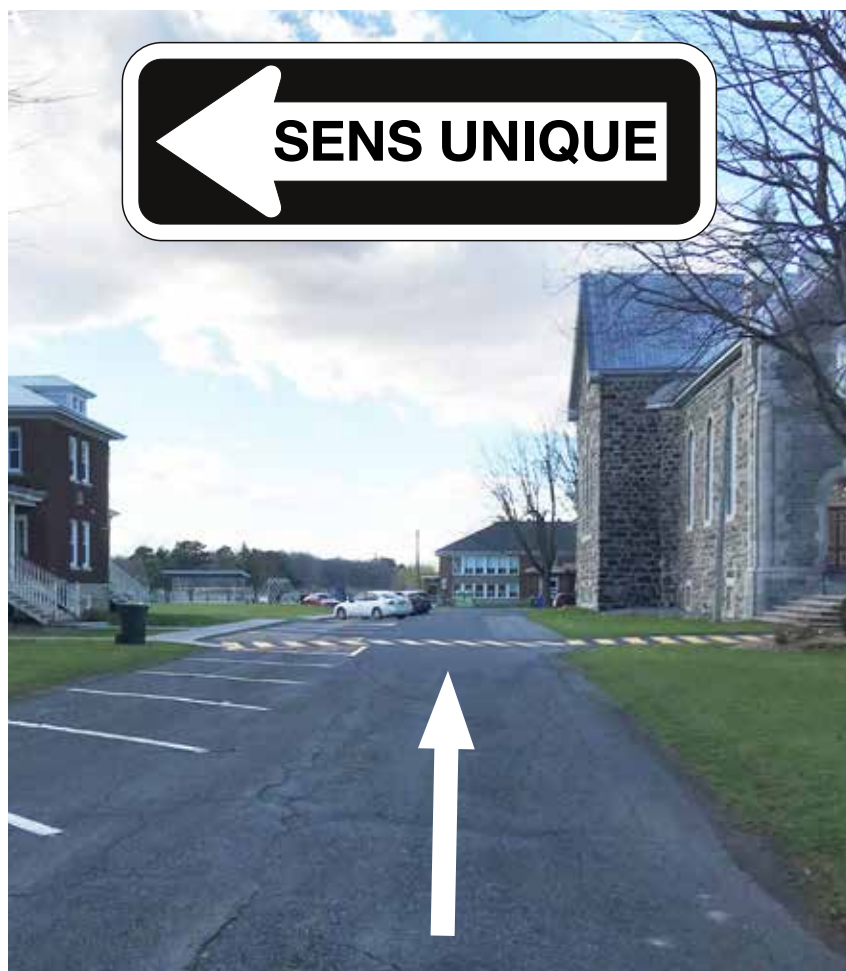
LA SÉCURITÉ POUR LES ENFANTS, C'EST PRIMORDIAL

À proximité de l'école

Ily a beaucoup de circulation à proximité de l'école sur les heures d'entrée et de sortie des classes et nous avons eu beaucoup de commentaires à l'égard du non-respect de certains aspects.

Il est primordial de respecter la limite de 30 km / h désignée au pourtour de l'école. De plus, des mesures visuelles ont été renforcées et nous demandons aux parents d'être très prudents lors de leur passage à cet endroit. Le passage piéton est prioritaire.

Avec l'arrivée du CPE, d'autres mesures seront également mises en place incessamment.



ATTENTION !

NOUVEAU SENS UNIQUE

L'allée entre l'église et le presbytère est un accès appartenant à la Municipalité que vous pouvez emprunter même si ce n'est pas une rue.

Cette allée devient maintenant sens unique à partir de la rue Principale vers la 2^e rue. Elle ne permet pas de croisement de véhicules et étant en sens unique, cela évitera des problématiques et des accidents.

De plus, cette allée doit également être dans le respect du 30 km / h. Les stationnements identifiés du côté du presbytère peuvent être utilisés par les citoyens. Toutefois, il est interdit de stationner en bordure de l'église. Il faut limiter l'accès circulaire. Les services d'urgence doivent pouvoir circuler sur cette allée en tout temps.

Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

1^{ER} NOVEMBRE 2022

Résumé de certains aspects du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte Hélène de Bagot tenue le mardi 1^{er} novembre 2022, à 19 h 30,

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	4.1	Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – PAERRL 2022 – Reddition;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	4.2	Ponceau Courtemanche – Tableau des dépenses – Ratification;
1.2	Période de questions;	4.3	Règlement 592-2022 – Circulation VTT et motoneiges sur les rues – Adoption;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4.4	Saint-Augustin – Paiement progressif – Approbation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	4.5	Saint-Simon – Viaduc rang St-Edouard – Demande d'appui;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	4.6	Chemin Richard – Paiement progressif – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.5	États comparatifs annuels – Dépôts;	5.2	RIAM – Budget 2023 – Approbation;
2.6	Calendrier des séances ordinaires 2023 – Adoption;	5.3	Construction d'un nouveau puits – Octroi;
2.7	Règlement numéro 593-2022 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555 2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de Hockey bottine – Annulation – Avis de motion et projet de Règlement;	5.4	Construction – Station d'épuration – Extra – Autorisation;
2.8	Remboursement du prêt de la rétrocaveuse – Contrat de prêt Caisse Desjardins – Approbation;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.9	Comité rivière Chibouet – Demande d'aide financière;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.10	Maire suppléant – Année 2023 – Approbation;	7.1	Dérogation mineure – 420, 2 ^e Rue – Lot 4 302 976 – Approbation;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	7.2	Dérogation mineure – 399, 2 ^e Rue – Lot 3 821 023 – Approbation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	7.3	Dérogation mineure – 401, rue J.-H.-Fafard – Lot 1 956 672 – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	7.4	Dérogation mineure – 464, 4 ^e Avenue – Lot 1 956 853 – Approbation;
3.3	Réparation pompe portative – Ratification;	7.5	CPTAQ – Ferme de la Jeunesse S.E.N.C. – Lot 1 956 975 – Appui;
3.4	RH – Démission – Pompier formé – Prendre acte;	7.6	CPTAQ – Mélissa Martino – Lot 1 956 515 – Demande d'ajout d'usage complémentaire – Appui;
3.5	SQ – Rapports – Avril-mai 2022 – Juin-juillet 2022 – Prendre acte;	7.7	CPTAQ – Gilles Dufault – Lots 1 956 502, 1 956 521, 5 466 025, 1 959 964 – Demande de lotissement et d'aliénation – Appui;
3.6	Ville de Saint-Hyacinthe – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie pour le service HAZ MAT – Déclaration d'intention;	8	TRAVAUX PUBLICS
3.7	Ville de Saint-Pie – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie pour le service recherche et causes, circonstances incendie (RCCI) – Déclaration d'intention;	8.1	Remplacement – Batteries du Skyjack – Approbation;
3.8	Cylindres G 1 Carbone et gaines – Acquisition – Autorisation;	9	LOISIRS ET CULTURE
4	TRANSPORT	9.1	Journée mondiale de l'enfance – 14 au 20 novembre 2022 – Proclamation;

9.2	Forêt nourricière – Partenariat CCCPEM – Annulation;
10	AFFAIRES DIVERSES
10.1	Usine d'épuration des eaux usées – Porte de garage au rez-de-chaussée – Ajustement – Frais additionnel – Approbation;

11	PÉRIODE DE QUESTIONS
12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 États comparatifs annuels – Dépôts

Comme prévu au *Code municipal*, article 176,4, le conseil prend acte de l'état comparatif des revenus et dépenses, incluant la réalisation prévue estimée au 31 décembre 2022 pour l'exercice financier courant, en comparatif de l'année 2021.

2.6 Calendrier des séances ordinaires 2023 – Adoption

Le conseil a adopté le calendrier des séances pour l'année 2023, lesquelles auront lieu à compter de 19 h 30 et se tiendront au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, aux dates suivantes :

Le 17 janvier	Le 4 juillet
Le 7 février	Le 15 août
Le 7 mars	Le 5 septembre
Le 4 avril	Le 3 octobre
Le 2 mai	Le 7 novembre
Le 6 juin	Le 5 décembre

2.7 Règlement numéro 593-2022 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555 2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de Hockey bottine – Annulation – Avis de motion et projet de Règlement

Puisque le terrain de hockey bottine sera installé à l'intérieur de la patinoire à chaque période estivale, il y a lieu d'annuler le règlement d'emprunt qui avait été demandé pour payer une partie de la fondation. Un avis de motion est donné qu'un règlement sera soumis à ce conseil lors de sa prochaine séance ou à une séance subséquente à l'égard du Règlement numéro 593-2022 abrogeant le Règlement numéro 555-2020 et décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine et le dépôt du projet est déposé et disponible au public.

2.8 Remboursement du prêt de la rétrocaveuse – Contrat de prêt Caisse Desjardins – Approbation

Le conseil a décidé d'éliminer le prêt de la rétrocaveuse avant échéance, comme les fonds sont disponibles et qu'il engendrait des frais d'intérêt de 5,350 % au contribuable, le tout pouvant être évité. Une affectation de surplus au montant de 59 300 \$ en conséquence.

2.9 Comité rivière Chibouet – Demande d'aide financière

Pour le travail effectué sur le territoire par le Comité de la rivière Chibouet, le conseil a accordé une aide financière d'un montant de 1 000 \$, pour l'année 2023, afin d'aider la poursuite des activités prévues.

2.10 Maire suppléant – Année 2023 – Approbation

Le conseil a renouvelé le mandat de maire suppléant à monsieur Martin Doucet, conseiller numéro 2, pour l'année 2023.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les demandes mensuelles du service incendie concernant les besoins d'équipement ou autres, soit de la peinture et équipements pour le lignage de la caserne au montant de 1 500 \$ et des frais de publicité pour le cahier spécial de la semaine de la prévention incendie au montant de 250 \$, le tout avant les taxes applicables.

3.3 Réparation pompe portative – Ratification

Le conseil a ratifié les frais de réparations d'urgence d'un bris de la pompe portative, en incendie, laquelle est nécessaire sur certains types d'intervention et qui engendrerait des frais supplémentaires par une demande d'entraide comme elle est brisée et inutilisable, et ce, par la compagnie Laganière mini-moteur, tel qu'il appert à la soumission numéro 1615, datée du 5 octobre 2022, au montant de 614,65 \$, avant les taxes applicables, lequel pourrait être légèrement plus élevé si le module devait être remplacé.

3.4 RH – Démission – Pompier formé – Prendre acte

Le conseil prend acte de la démission de monsieur Maxime Baillargeon en date du 25 septembre 2022. Nous lui adressons des remerciements de la part du conseil et des citoyens pour son implication.

3.5 SQ – Rapports – Avril-mai 2022 – Juin-juillet 2022 – Prendre acte

Le conseil a pris acte des rapports périodiques d'activités de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Maskoutains, pour les périodes du 1^{er} avril au 31 mai 2022 et du 1^{er} juin au 31 juillet 2022.

3.6 Ville de Saint-Hyacinthe – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie pour le service HAZ MAT – Déclaration d'intention

Pour répondre aux obligations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui incluent notamment les services de secours reliés aux autres risques, dont les interventions en sauvetage nautique et sur glace de même que celles impliquant les matières dangereuses, ce type de service pourrait être offert par le biais de la Ville de Saint-Hyacinthe, par une entente de partenariat.

Le conseil a déclaré son intérêt à participer à l'entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe, dans le cadre des services de matières dangereuses HAZ MAT et pour le sauvetage sur plan d'eau et sauvetage sur glace.

3.7 Ville de Saint-Pie – Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie pour le service recherche et causes, circonstances incendie (RCCI) – Déclaration d'intention

334-11-2022

Pour répondre aux obligations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le volet de recherches et causes et circonstances incendie (RCCI), la Municipalité pourrait participer à l'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Pie et d'autres municipalités. Le conseil a déclaré son intérêt à participer à l'entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées en recherche et causes et circonstances incendie (RCCI) de la Ville de Saint-Pie.

3.8 Cylindres G 1 Carbone et gaines – Acquisition – Autorisation

Le conseil a autorisé la commande de cinq cylindres G 1 en Carbone et gaines protectrices pour le service incendie, tel qu'il appert à l'offre de service de la compagnie Protection incendie CFS ltée, numéro LJ20221007, datée du 7 octobre 2022, au montant de 8 502,50 \$, avant les taxes applicables, et affecté au budget 2023.

4 TRANSPORT

4.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – PAERRL 2022 – Reddition

Le conseil a pris acte et demande d'informer le MTQ de la reddition de comptes au montant de 128 306 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022, pour les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.2 Ponceau Courtemanche – Tableau des dépenses – Ratification

À la suite de l'état d'urgence décrété pour les travaux du ponceau du chemin Courtemanche s'étant affaissé, entraînant un bris sur la voie de circulation et une inondation des terrains privés avoisinants, le conseil a ratifié les dépenses autorisées pour la réparation d'urgence du ponceau et de la voie de circulation du chemin Courtemanche, au montant de 11 189,08 \$, avant les taxes applicables. Il a aussi approuvé l'affectation d'un surplus de 11 189,08 \$, pour balancer cette dépense d'urgence imprévue au budget 2022.

4.3 Règlement 592-2022 – Circulation VTT et motoneiges sur les rues – Adoption

Suite à la demande du Club ASAN, pour la traversé de certains chemins publics appartenant à la Municipalité, le conseil a adopté le Règlement numéro 592-2022 relatif à la circulation des véhicules tout terrain (VTT) et des motoneiges sur les rues.

4.4 Saint-Augustin – Paiement progressif – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement du décompte numéro 2, au montant de 533,88 \$, avant les taxes applicables, à la compagnie Pavage Drummond pour les travaux de pavage du rang Saint-Augustin et du chemin Brouillard.

4.5 Saint-Simon – Viaduc rang St-Edouard – Demande d'appui

Suite à une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Simon, le conseil a appuyé cette dernière, soit pour leur demande au MTQ de procéder aux travaux de reconstruction de la structure du viaduc de l'Autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard dans un délai plus rapide que celui prévu; ainsi que de demander au MTQ de considérer comme étant une situation très urgente et que les travaux de réfection soient réalisés dans les plus brefs délais.

4.6 Chemin Richard – Paiement progressif – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement du décompte numéro 2, au montant de 23 796,60 \$, avant les taxes applicables, à la compagnie Pavages Maska pour les travaux de réfection du chemin Richard.

5.2 RIAM – Budget 2023 – Approbation

Le conseil a adopté le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis au conseil de la Municipalité.

5.3 Construction d'un nouveau puits – Octroi

Le conseil a octroyé un contrat relatif à la construction d'un nouveau puits, selon le devis numéro SHB220922, à la compagnie Groupe Puitbec, au montant de 55 810 \$, avant les taxes applicables, notamment pour des travaux de construction d'un nouveau puits d'essai et de piézomètres et la réalisation d'essais de pompage, le tout pour la recherche de nouvelles sources d'eau potable pour la Municipalité.

5.4 Construction – Station d'épuration – Extra – Autorisation

Le conseil a autorisé des frais supplémentaires au montant de 10 869,64 \$, avant les taxes applicables, à la compagnie Nordmec, pour l'installation d'une porte double extérieure pour le local 203 – Lampe UV, tel qu'il appert à l'avis de changement numéro DM-A-02, laquelle n'était pas incluse au devis.

7.1 Dérogation mineure – 420, 2^e Rue – Lot 4 302 976 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation visant à permettre une allée de circulation à double sens de 6,10 mètres, tel que proposé sur le plan cadastral parcellaire accompagnant la demande de monsieur Guy Bruneau, arpenteur-géomètre, sur une partie du lot 4 302 976. Également, il a accordé une servitude de passage sur les lots 1 856 789 et 1 956 779 appartenant à la Municipalité, pour accéder à la 2^e Rue, et ce, en faveur du lot 4 302 976, le tout aux frais du demandeur.

7.2 Dérogation mineure – 399, 2^e Rue – Lot 3 821 023 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation visant à permettre que le projet ne comporte que 10 cases de stationnement hors-rue, d'implanter une remise en cours avant donnant sur la 6^e Avenue et de permettre qu'une partie du bâtiment (approximativement 12') soit à une distance inférieure à 9,0 mètres de la limite du lot 1 956 863, le tout tel que décrit au plan d'implantation déposé par la firme Architecture 6^e sens INC., numéro de projet 2022-027.

7.3 Dérogation mineure – 401, rue J.-H.-Fafard – Lot 1 956 672 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation afin de permettre d'élargir l'entrée charretière à 8,23 mètres (27') sur le lot 1 956 672, situé au 401, rue J.-H. Fafard.

7.4 Dérogation mineure – 464, 4^e Avenue – Lot 1 956 853 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation afin de permettre l'agrandissement d'un garage accessoire à l'habitation à 89,75 m² sur le lot 1 956 853, situé au 464, 4^e Avenue.

7.5 CPTAQ – Ferme de la Jeunesse S.E.N.C. – Lot 1 956 975 – Appui

Le conseil a appuyé la demande d'autorisation présentée par Ferme de la Jeunesse S.E.N.C., et ce, aux fins de l'aliénation d'une partie du lot 1 956 975 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4 ha;

7.6 CPTAQ – Mélissa Martino – Lot 1 956 515 – Demande d'ajout d'usage complémentaire – Appui

Le conseil a autorisé que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot donne avis à l'effet que la demande d'autorisation formulée par madame Mélissa Martino auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'ajout d'un usage complémentaire de type service de toilettage d'animaux, sans service de pension ou de gardiennage ni de cour d'exercice à l'intérieur du garage accessoire à l'habitation sise au 467, rang Saint Augustin, est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

7.7 CPTAQ – Gilles Dufault – Lots 1 956 502, 1 956 521, 5 466 025, 1 959 964 – Demande de lotissement et d'aliénation – Appui

Le conseil a appuyé la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par monsieur Gilles Dufault pour autoriser la demande d'aliénation, le lotissement des parties de lot décrite dans la demande.

8.1 Remplacement – Batteries du Skyjack – Approbation

Le conseil a autorisé l'achat de 4 batteries pour le Skyjack et des frais inhérents à l'installation et au transport, auprès de la compagnie Cisolift Distribution inc., au montant de 2 060,33 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à la soumission numéro 64852.

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Journée mondiale de l'enfance – 14 au 20 novembre 2022 – Proclamation

Le conseil a proclamé le 20 novembre 2022 la Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants; et

La Municipalité invite les citoyens à participer aux activités organisées à Sainte-Hélène pour la petite enfance soit une activité d'éveil à la lecture par le biais d'une soirée de contes en pyjama le 16 novembre 2022, ainsi que le retour des activités Bouger avec mon enfant.

9.2 Forêt nourricière – Partenariat CCCPEM – Annulation

Depuis plusieurs années, la Municipalité participe au projet de forêt nourricière avec le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) situé à côté du Presbytère, lequel n'est pas adéquatement entretenu et est non utilisé par les citoyens.

Après une discussion, cet espace sera repris pour un autre projet d'horticulture mené et coordonné par la FADOQ pour effectuer du jardinage dans un esprit de sociabilisation des personnes âgées.

Le conseil a alors informé le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot met fin à son partenariat dans le cadre du projet de forêt nourricière.

10.1 Usine d'épuration des eaux usées – Porte de garage au rez-de-chaussée – Ajustement – Frais additionnel – Approbation

Le conseil a approuvé des frais supplémentaires à l'entreprise Nordmec pour effectuer les ajustements à la porte de garage de l'usine d'épuration des eaux usées, en lien avec la directive de modification DM-A-02, au montant de 3 220,11 \$, avant les taxes applicables, pour une erreur au devis.

L'entièreté du procès-verbal se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



**AVIS
PUBLIC**

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023**

Conformément à l'article 148, du *Code municipal*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023, qui se tiendront le mardi au 421, 4^e Avenue et qui débuteront à 19 h 30 :

17 Janvier	7 Février	7 Mars
4 Avril	2 Mai	6 Juin
4 Juillet	15 Août	5 Septembre
3 Octobre	7 Novembre	5 Décembre

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 2 novembre 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



**AVIS
PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2022 RELATIF
À LA CIRCULATION DES VÉHICULES
TOUT TERRAIN (VTT) ET DES
MOTONEIGES SUR LES RUES**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 1^{er} novembre 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 592-2022 relatif à la circulation des véhicules tout terrain (VTT) et des motoneiges sur les rues.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 novembre 2022,

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

La municipalité VOUS INFORME



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 8 décembre 2022, à 19 h, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), ainsi qu'à l'article 956, al.1 du Code municipal du Québec.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 novembre 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 8 décembre 2022, à 19 h 30, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du Règlement de taxation pour l'année 2023.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 novembre 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e Avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

“ La prochaine séance du conseil sera tenue le 6 décembre 2022, au 421, 4^e Avenue. ”

“ Deux séances extraordinaires seront tenues le 8 décembre 2022, au 421, 4^e Avenue. ”



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**375, 7^e Avenue
Lot 1 956 817**

Nature et effets : Cette demande vise à obtenir une dérogation pour permettre d'installer une nouvelle ouverture en façade d'un bâtiment situé dans la zone patrimoniale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 novembre 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**399, 2^e Rue
Lot 3 821 023 ptie**

Nature et effets : Cette demande vise à obtenir une dérogation afin de permettre qu'une entrée charretière soit située à moins de 7.5 mètres de l'intersection 2^e Rue et 6^e Avenue.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 novembre 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



PATINOIRE ET CABANE À PATINS

Dès que la patinoire sera prête à être utilisée et la cabane à patins ouverte, nous vous aviserons via le Facebook municipal et l'infolettre.

Restez à l'affût!

La municipalité VOUS INFORME

INFRASTRUCTURES, SAVIEZ-VOUS QUE ...?

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains ont une entente supralocale avec la Ville de Saint-Hyacinthe ce qui permet à nos citoyens d'obtenir des services accessibles de loisirs aux mêmes coûts que ceux de Saint-Hyacinthe.

La Municipalité paye sa quote-part afin que ses citoyens puissent avoir accès aux infrastructures, aux équipements, services et activités à caractère culturel et sportif de Saint-Hyacinthe par le biais de la carte « Accès-Loisirs » qu'exige la ville. Vous avez également droit aux services d'information et de promotions touristiques.

Carte « Accès-Loisirs »

Pour obtenir la carte « Accès-Loisirs », dirigez-vous vers le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe au www.st-hyacinthe.ca, sous l'onglet Loisirs, culture et vie communautaire / Activités / Carte Accès-Loisirs. Vous pouvez également obtenir la carte aux bibliothèques T.A. St Germain ou Sainte-Rosalie ou au Centre aquatique Desjardins en présentant 2 cartes d'identité. La carte « Accès-Loisirs » offre aussi un rabais lors de la location d'équipement au parc Les Salines et au Centre aquatique.

Pour toutes questions relatives à la carte « Accès-Loisirs » : 450 778-8300, poste 7864.



Le meilleur moyen de savoir quels services sont offerts, c'est de vous abonner au bulletin municipal « Le Loisir » de Saint-Hyacinthe pour découvrir les différentes activités de loisirs à Saint-Hyacinthe. Il est publié 4 fois par année, aux mois de février, mai, août et novembre. Le bulletin « Le Loisir » hiver 2023 sera disponible dès mardi le 15 novembre 2022. La version web est accessible en tout temps : <https://www.st-hyacinthe.ca/bulletins-municipaux>

Voici le lien pour connaître l'offre d'activités disponibles :

<https://www.st-hyacinthe.ca/loisirs-et-culture/activites/loisirs-de-quartier>



TAXES MUNICIPALES | 3^e versement en retard

La Municipalité vous rappelle que le 3^e versement venait à échéance le 23 août 2022. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0, afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

N'oubliez pas que si votre solde est impayé lors de la production de la liste de vente pour non-paiement de taxes, au début de l'année 2023, votre propriété sera ajoutée à cette liste.

 **FACEBOOK MUNICIPAL**

La Municipalité vous informe qu'elle a ajouté le lien de sa page Facebook **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot** sur son site Internet au www.sainte-helenedebagot.com.

Celui-ci se trouve en haut et en bas de la page d'accueil. Abonnez-vous pour voir nos publications et rester informés. Nous vous invitons à partager les publications.



ATTENTION! ANNULATION DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

En raison du manque d'inscriptions, le CISSS a annulé la journée de vaccination qui devait avoir lieu à Sainte-Hélène-de-Bagot le 2 décembre prochain.

Vous pouvez toutefois prendre rendez-vous dans l'un des points de service offerts.

Vous n'avez qu'à composer le 1 877 817-5279 ou vous rendre en ligne à clicsante.ca et choisir l'onglet Vaccination.



Dernière nouvelle de la fibre optique

Le 15 novembre, un courriel de Cooptel indiquait que la fibre était terminée d'être installée. Il reste à faire les fusions et les tests et s'il n'y a pas d'embuche, le tout sera en fonction pour Noël.



La municipalit 
VOUS INFORME

GUIGNOL E

de Ste-H el ene

EN COLLABORATION AVEC LA
PAROISSE STE-H EL ENE

Apportez vos dons...

ARGENT
CH EQUE



DENR EES
ALIMENTAIRES



  LA SACRISTIE DE L' GLISE

(UTILISEZ LA PORTE DE C T )

**TOUS LES
VENDREDIS**
de 9 h   12 h

DIMANCHE
27
NOVEMBRE
de 10 h   10 h 45

MERCREDI
30
NOVEMBRE
de 18 h 30   20 h 30

VENDREDI
2
D CEMBRE
de 18 h   20 h

**LA GRANDE GUIGNOL E :
LE 3 D CEMBRE DE 9 H   12 H ET 13 H   16 H**

*Entre H el nois et H el noises, c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons g n reux sans « faim »!*

PANIER DE NO L



  l'approche des F tes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de No l peuvent en faire la demande avant le 3 d cembre en contactant monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.



SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

La période de chauffage est de retour

DÉGAGEMENT DES PLINTHES CHAUFFANTES

Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.



DÉGAGEZ LE PASSAGE !

Voici quelques conseils de sécurité incendie relatifs aux sorties de secours de votre domicile et à leurs voies d'accès tant intérieures qu'extérieures.



Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.

SALON DU LIVRE ET QUEUE DE CASTOR

Afin de promouvoir la lecture et financer l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école Plein-Soleil, le jeudi 8 décembre prochain se tiendra un salon du livre. Vous pourrez vous procurer des livres en collaboration avec la librairie Bureau Pro Citation. Les représentants de la librairie ainsi que des enseignants vous attendront à la cafétéria pour vous aider à compléter vos achats.



Salon du livre

Date : 8 décembre

Lieu : À la cafétéria de l'école Plein-Soleil | Heure : de 15 h 20 à 18 h

Pour qui : Pour tous

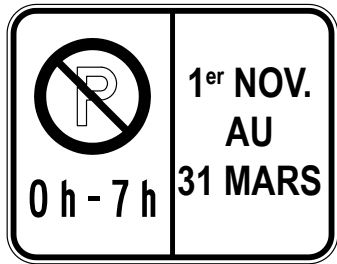


De plus, afin de financer des activités et du matériel scolaire, un camion de rue Queues de castor **sera stationné entre l'église et le presbytère de 15 h à 19 h**. Les profits seront remis à l'école pour des projets spéciaux et l'achat de matériel.

Au plaisir de vous y retrouver!

Les enseignants de l'école

La municipalité VOUS INFORME



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h (minuit) et 7 h du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement**. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Matières résiduelles

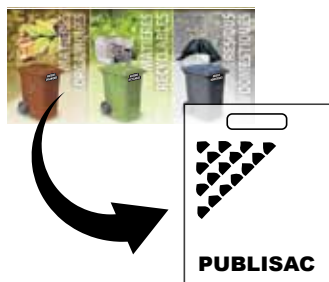
Chaque année certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.



BALISES

Ne pas mettre de balises ou piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



CALENDRIER DES COLLECTES 2023

Surveillez votre Publisac dès le début décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2023. Vous pourrez également le consulter sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec en janvier 2023.



TOILETTE DU PARC DES PLANTE

La Municipalité tient à vous informer que la toilette du parc des Plante est fermée depuis le 15 novembre. Elle rouvrira à compter du 3 avril 2023.

Également, suite au vandalisme qui s'est produit au parc des Plante, la Municipalité a procédé à l'installation d'un caméra de surveillance.



GESTRIE | SOL
agroenvironnement



Agiska
Coopérative



Caractérisation et Accompagnement agroenvironnemental

dans le bassin versant de la Rivière Chibouet

Un support gratuit, sur mesure et qui répond à vos besoins

Le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) et ses partenaires vous invitent à prendre part à ce projet qui cible la tête du bassin versant de la rivière Chibouet. Ce projet sera réalisé sur 3 ans en collaboration avec différents acteurs : CRRC, Gestrie-Sol, Agiska et l'OBV Yamaska.

Objectif : Répondre à vos besoins et vous accompagner dans la mise en place de projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes associés de votre région. Ce projet se déroulera en 2 grandes phases:

- **La caractérisation :** Permettra de documenter et d'acquérir des connaissances sur l'état des berges, des bandes riveraines et des terres agricoles. Cette étape ne constitue pas une inspection de votre propriété;
- **L'accompagnement agroenvironnemental :** Visera à vous offrir des conseils sur mesure dans le but de mettre en place des actions et d'acquérir du financement qui pourra répondre à vos besoins et ceux de l'environnement. La santé des sols, les pesticides et la biodiversité sont des exemples d'orientation d'actions potentielles.



© OBV Yamaska



© CRRC



© Jacques St-Jean



© GEstrie Sol

Pour plus d'informations vous pouvez communiquer avec **Mme Bénédicte Balard**, agente de liaison des comités de bassin versant attitrée au CRRC, au 450-774-3141 poste 3156 ou encore par courriel : bbalard@mrcmaskoutains.qc.ca

Vous pouvez également communiquer avec **Mme Angèle Boulay**, agronome chez Agiska, au (450) 278-5157 ou par courriel : angele.boulay@agiska.coop

Québec

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.

CALENDRIER COLLECTES 2022

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	avant taxe	avec taxes	avant taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

L'automne a fait son entrée et avec lui s'annonce des journées plus fraîches et pluvieuses. La lecture demeure un bon moyen d'évasion pour contrer ces jours plus sombres.

Plusieurs nouveautés ont été acquises afin de vous garder ouverts à de nouveaux suspenseurs, des auteurs qui captiveront votre imaginaire.

À titre d'exemples: Identités croisées de Harland Coben, Les Mystères De Fleet House de Lucinda Riley, Autopsie de Patricia Cornwell et plusieurs autres. Pour les plus jeunes, des suites de romans captivants.

Venez nous visiter afin de les découvrir.

Bon automne de la part des bénévoles de la biblio.

Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.




INFO-LOISIRS

HIVER 2023

Sainte-Hélène au  de l'action!



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS** 



BOUGER AVEC MON ENFANT (0-5 ANS)

Activités parents-enfants 0-5 ans. Plusieurs activités artistiques, pour bouger, éveil à la lecture, scientifiques et plus encore!

La session débutera le mercredi 11 janvier.

Horaire : Les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Coût : Gratuit

Information et inscription (obligatoire) :

450 771-4010, poste 2254

ATELIER DE MISE EN FORME EN PLEIN-AIR

(50 ANS ET PLUS)

DE RETOUR AU PRINTEMPS 2023

Atelier de mise en forme simple dirigé par une spécialiste d'activité physique utilisant les différents accessoires du parc des Plante. Aucun accessoires requis.



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 10 janvier.

Horaire : Les mardis de 8 h 30 à 9 h 20

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Coût : 120 \$ /session de 10 cours

Information et inscription: Anabel Ménard à

anabelmenard@hotmail.com ou au 450 261-6104



BASKET-BALL 16 ANS ET PLUS

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 16 ans et plus.

La session débutera le vendredi 20 janvier.

Horaire : Les vendredis de 19 h à 21 h

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 30 \$ / 12 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Pas de basket-ball le 3 mars.

Information et inscription :

Ermin Zundja au 450 204-2343

Les loisirs EN MOUVEMENT



GYMNASTIQUE (6 À 8 ANS)

Cours d'initiation à la gymnastique par le biais de mouvements plus ou moins acrobatiques.

La session débutera le mardi 24 janvier.

Horaire : Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 95 \$ / 10 cours (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Pas de cours : 7 et 28 février, 7 mars et 4 mai.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

Inscription: Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section **Loisir, culture et vie communautaire** sous l'onglet **Activités et Inscriptions.**



ZUMBA FITNESS

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 18 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30

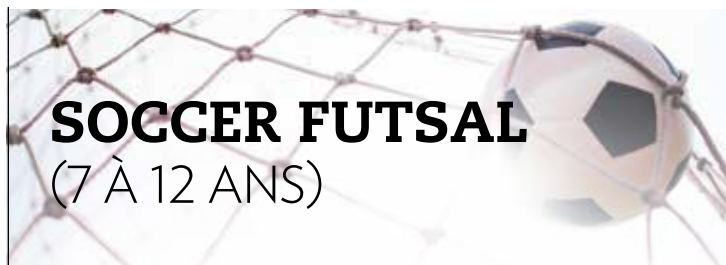
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Coût : 135 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Pas de cours le 15 février et le 1^{er} mars.

Information et inscription:

Debbie Desmarais au 450 501-8624



SOCCER FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

Nouveauté (inclus): Saison de 8 matchs face aux autres municipalités ainsi qu'un tournoi de fin de saison. Les informations seront transmises par le coach lors des premières pratiques.

La session débutera le mercredi 8 février.

Horaire : Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15

(U10) - (2013-2014-2015)

Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13) - (2010-2011-2012)

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 85 \$ (résident) ou 95 \$ (non-résident) / 12 semaines incluant les matchs (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Équipement requis : Chaussures d'intérieur pour faire du sport. Protège-tibias non-obligatoire, mais recommandés.

Information : Académie des Légendes à academielegendes@hotmail.com ou au 450 792-2426

Inscription : Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section **Loisir, culture et vie communautaire** sous l'onglet **Activités et Inscriptions.**

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE



Matchs de badminton libre et mixte.

La session débutera dans la semaine du 16 janvier.

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)

(Début : lundi 16 janvier)

Jeudi de 18 h 30 à 22 h 00 (compétitif)

(Début : jeudi 19 janvier)

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 40 \$ / session (résident) et 50 \$ / session (non-résident)

Pas de badminton le 27 février et 2 mars.

Inscription au gymnase : Les 16 et 19 janvier de 18 h 30 à 20 h 00.

Information : Olivia Bourque 450 791-2455, poste 2310



DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 18 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Coût : 135 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Pas de cours le 15 février et le 1^{er} mars.

Information et inscription:

Debbie Desmarais au 450 501-8624



ENTRAÎNEMENT TABATA

Que ce soit pour une remise en forme ou un entraînement intense, la formule par intervalle y répondra, car plusieurs options de difficultés et d'intensité sont proposées. La méthode Tabata c'est : 20 secondes d'exercice intensif suivies de 10 secondes de récupération, à répéter 8 fois pour un entraînement total de 4 minutes par mouvement.

La session débutera le jeudi 12 janvier.

Horaire : Les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30

Coût : 100 \$ session de 10 cours (payable au premier cours)

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Apportez votre tapis de sol et votre bouteille d'eau.

Information et inscription : Jézabelle Legendre
au 450 209-1510 ou jezlegendre@hotmail.ca

NOVEMBRE 2022



COURS DE YOGA POUR TOUS

Ce cours s'adresse autant aux personnes qui sont novices en yoga que pour celles qui le pratiquent depuis quelques temps et qui souhaitent poursuivre leur apprentissage.

L'enseignement sera progressif et adapté aux capacités de chacun. Le cours est aussi offert enfants (7 ans et +) qui sont capables de suivre la classe sans en perturber le déroulement.

Nécessite la présence d'un adulte.

La session débutera le mardi 28 février.

Horaire : Les mardis de 19 h 00 à 20 h 30

Coût : 120 \$ (adulte) et 60\$ (enfant) session de 12 cours (payable au premier cours)

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Information et inscription : Suzanne Landry
au 450 714-1979 ou suzlandry@gmail.com



BUTTE DE NEIGE

La Municipalité tient à vous informer que la butte de neige qui se forme habituellement sur le terrain de l'église dû au déneigement, n'est pas recommandée pour glisser et nous ne sommes pas responsable s'il y a des accidents.

Nous tenons aux tout-petits et aux grands enfants également et n'aimerions pas voir l'un d'entre eux sous les roues d'une voiture ou d'une déneigeuse. Merci de votre compréhension!

BOUGER AVEC MON ENFANT

425 6e avenue, Sainte-Hélène-de-bagot
Tous les mercredis de 9h30 à 11h30

30 novembre Le cinéma

7 décembre Les lutins

14 décembre Noël

21 décembre Noël

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU INSCRIPITONS :
responsablefamille@mfm.qc.ca ou 450-771-4010 poste 2254

LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS

Le Comité des loisirs Ste-Hélène a GRAND besoin de VOUS! **La situation est précaire et sans l'implication de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, le comité s'éteindra.**

Notre mission : développer un service de loisirs de qualité, varié, accessible qui répond aux besoins de sa communauté. Le comité des loisirs finances et s'occupent des activités sportives offertes durant les sessions d'automne et d'hiver ainsi que durant la période estivale. Il organise et coordonne les festivités de la Fête Nationale, de l'Halloween ainsi que du dépouillement d'arbre de Noël. Il prend en charge l'offre de service complet du camp de jour. Finalement, il veille à la création d'activités et d'événements par et pour sa communauté. Afin de continuer ses activités, le comité recherche activement de nouveaux administrateurs pour se joindre à l'équipe!

Vous avez envie de vous impliquer pour faire une différence au sein de notre beau village, communiquez avec nous dès maintenant au 450-791-2455, poste 2310.

Au plaisir de vous rencontrer!



ORGANISMES PARTENAIRES



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE



Conférence horticole « Décoration de Noël », le 28 novembre à 19 h 15, au Centre communautaire (885, rue Lanoie) d'Upton

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite le lundi 28 novembre 2022 à 19 h 15, pour la conférence « Décoration de Noël ». Venez voir les différentes démonstrations de décorations de Noël, apprenez comment créer un décor féérique de Noël. Lors de cette soirée, il y aura aussi tirage des pièces présentées.

L'équipe de Fleuristerie Bergeron nous présentera de nouvelles idées. Laissez-vous inspirer pour votre décor du temps des fêtes de 2022 !

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org



MARCHÉ DE NOËL 2022

Visitez le Marché de Noël au Marché public de Saint-Hyacinthe au 1555, rue des Cascades O.

Voici les dates de cette 3^e édition :

- Du 2 au 4 décembre – Créatifs
- Du 9 au 11 décembre – Créatifs et Gourmands
- Du 16 au 18 décembre – Gourmands

www.marchedenoel.ca



VISIOCONFÉRENCE Les proches aidants, qui sont-ils et comment les aider ?

Chantale Tremblay, intervenante à l'Appui

30 novembre 2022 à 19 h 30

Inscription obligatoire
sur notre site internet
ffry.ca/activites/

Informations :
Irène Dubois : 450 501-3375
Hélène Lussier : 450 236-0246



LES MATINÉES GOURMANDES

Saint-Barnabé-sud

3 décembre 2022 de 9 h à 13 h

<http://boutique.matinees-gourmandes.com/>



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

**Votre service de maillage pour faciliter
l'accès au monde agricole**



Propriétaire

Vous êtes propriétaire?
Vous disposez de parcelles
ou d'actifs disponibles
pour la relève ou encore
vous souhaitez transférer
ou louer votre ferme?



Aspirant-agriculteur

Vous projetez vous
établir en agriculture?
Vous recherchez une
terre ou une ferme
pour développer
votre projet?

Agente de maillage :
Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144
agent.maillage@mrcmaskoutains.qc.ca

arterre.ca



Québec

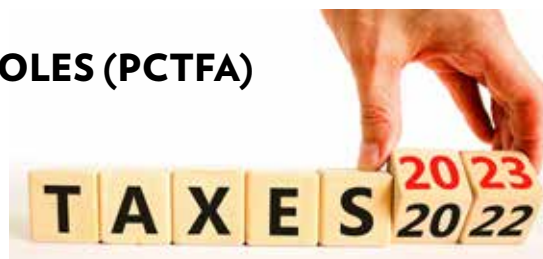
CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA)

Le 30 novembre 2022

est la date limite pour se
qualifier au programme. Il
n'y aura plus d'ajustement
en cours d'année, d'où l'importance de vous assurer que votre dossier est
en règle à la date limite pour votre crédit 2023.

Nous invitons les producteurs agricoles à communiquer avec le MAPAQ
afin de s'assurer que leur exploitation agricole est admissible au crédit, et
ce, soit par téléphone au 1 866 822-2140, soit via le lien suivant :

[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/
Taxesfoncieresaagricoles/Depliant_PCTFA_web.pdf?utm_
source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Infolettre-
UPA-Monteregie--28-octobre-2022](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxesfoncieresaagricoles/Depliant_PCTFA_web.pdf?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Infolettre-UPA-Monteregie--28-octobre-2022)



MILIEUX NATURELS ET HUMIDES



Vous voulez vous renseigner sur
les milieux naturels et humides?
Vous pouvez trouver une panoplie
d'informations sur le sujet sur le site
Internet de la MRC des Maskoutains
à [https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/
milieus-naturels-biodiversite](https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/milieus-naturels-biodiversite)



Sainte-Hélène-de-Bagot

Bonjour à tous. Nous remercions tous les membres d'avoir renouvelé leur carte d'adhésion à la Fadoq Sainte-Hélène et bienvenue aux nouveaux membres.

Devenir membre Fadoq nous permet entre autres d'organiser des activités et des loisirs pour briser l'isolement, promouvoir la bonne santé physique et mentale et surtout de s'amuser.

Prochaine activité

3 décembre 2022 : Souper de Noël (menu traditionnel) suivi d'une soirée en musique avec monsieur Claude Paradis et M. Adrien Beaulac.

Prix : 30 \$ par personne (apportez votre vin)

Aucun billet en vente à la porte.

Pour information : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou par courriel à Gisèle Laliberté : 1glali@sogetel.net



ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE



Mme Cécile Gauthier	01
Mme Nicole Belval	03
Mme Ginette Bazinet	03
Mme Carole Pelletier	04
M. Jean-Michel Puppynck.....	04
Mme Micheline Lemonde.....	06
Mme Sylvie Baillargeon.....	08
Mme Merlane Tessier.....	11
M. Gilles Bullok.....	11
Mme France Brière.....	14
M. Denis Gendron	16
Mme Lise Picard	17
M. Gilles Gendron	19
M. Clément Lapierre.....	20

L'ÉQUIVALENCE DU SECONDAIRE

L'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (AENS) est encore méconnue auprès de la population. Plusieurs informations circulent à ce propos, mais ne sont pas toujours véridiques. Je vous propose d'explorer les informations de cette reconnaissance scolaire.



L'AENS s'adresse aux adultes de 16 ans et plus qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui possèdent des connaissances qui sont généralement acquises au secondaire. L'équivalence de 5^e secondaire permet d'obtenir les préalables scolaires exigés pour des programmes de formation menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à certains programmes de formation menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Dans d'autres cas, c'est pour une satisfaction personnelle ou pour postuler vers un emploi.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro

Pour l'obtention de l'attestation, il faut obtenir la note de passage, soit 60 % à 5 tests. Il y a 2 tests de français obligatoires et 3 autres tests à réussir parmi un choix de 5 matières. Les matières proposées sont l'anglais, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences de la nature et les sciences économiques. Ce sont tous des tests à choix de réponses.

La passation des tests se déroule au Centre de formation des Maskoutains (école aux adultes) au 2495, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe. Les personnes intéressées doivent d'abord s'inscrire en se présentant au Centre ou prendre rendez-vous directement avec la conseillère SARCA Mobile, Audrey Gatineau. Le certificat de naissance ainsi que les derniers bulletins scolaires ou relevés de notes sont exigés lors de l'inscription. Tout le processus est gratuit pour les citoyens des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Pour plus d'informations ou pour une analyse de votre situation scolaire ou professionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec le service SARCA Mobile de votre municipalité.



Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e Avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

St-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



LUSSIER
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com

ENTREPOSAGE DES PNEUS GRATUIT
(Avec l'installation des pneus et l'alignement)
Valeur de 39,95\$

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

AUTOCUEILLETTE
Camerises



172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

f Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

SSQ cabinet de services financiers

Anick Forgues
Agente en assurance de dommages des particuliers
anick.forgues@ssq.ca

Tél.: 1 579 883-9129

SSQ Cabinet de services financiers
4-384, rue Céline-Rajotte
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
assuranceanickforgues.com



Ferme SECO inc.
Pépinère de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

- ▲ Végétalisation stratégique
- ◆ Biodiversité et pollinisation
- Amendement de biochar
- Réduction de gaz à effet de serre

Bureau: 450-501-2899
Ferme: 819-475-0799
fermeseco@hotmail.com
Situé à St-Nazaire d'Acton

CULTIVER L'ENVIRONNEMENT



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

450 381-6664
info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts moderne avantageusement situé près de l'autoroute 20

POUR LOCATION DISPONIBLE DÈS MAINTENANT!

entrepotstehelene.ca



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc JOH1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

AspirateurFR

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

Francis Rajotte
450 502-7349
francis@aspirateurfr.com
2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8

DRAINVAC
MIVAC
MAJAVAC
VAPORE




COFFRAGES

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com
305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Sophie Joubert
décoratrice designer

Services complets de décoration d'aménagement intérieur



450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS



RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc JOH 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

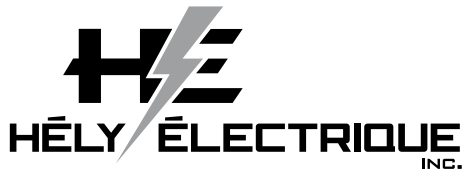
Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, JOH 1M0
Tél : 450-791-2462




NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault

☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
par Walmart



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre responsable des régions
Centre-du-Québec et
Chaudière-Appalaches



PUREBEDDING

**Ripe de Papier
Super Absorbante**

**5 X PLUS ABSORBANTE
QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
www.purebedding.ca

MAUDE GRENIER
Représentante
Cell.: 450 209-7780




DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823





**Érablière
L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Relais Routier
Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
J0H 1M0
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122




RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Agiska

Coopérative

Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles

BMR
PRO



Sollio
Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

bmr.ste-helene@agiska.coop

LAFORCE

MÉCANIQUE

450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

HORAIRE
HABITUEL

LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30

ÉQUIPE MARTIN LUSSIER



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE



450 230 6667

Israël Lussier
Courtier immobilier

Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Flexi jamais vous avez besoin d'un coup de pouce

La carte de crédit Desjardins Flexi Visa

- Taux d'intérêt de 10,9 %¹
- Aucuns frais annuels²
- Option Paiements par versements³

desjardins.com/flexi



 **Desjardins**

Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

Le taux annuel peut être modifié. En cas d'omission du paiement minimum, le taux annuel passera à 19,9 % jusqu'à la réception du paiement minimum requis.

¹ Délai de grâce de 25 jours sans intérêts, à partir de la date d'émission ou relevé mensuel, pour acquitter le solde total du relevé sans devoir payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent. Le paiement minimum est constitué de 5 % du total, le solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit relatifs aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants et des avances d'argent de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent, auxquels s'ajoute toute autre somme prévue par le contrat de carte de crédit. Exemples de frais de crédit applicables : si le solde quotidien moyen est de 100 \$, 300 \$ ou 1 000 \$, les frais d'intérêt pour un cycle de facturation de 30 jours seront respectivement de 0,90 \$, 4,48 \$ et 8,96 \$, pour un taux d'intérêt annuel courant de 10,9 %.

² Certains conditions, exclusions et limitations s'appliquent. Sous réserve de l'évaluation et de l'approbation du crédit.